



Droit des grands parents toujours accordé?

Par **aud4456**, le **22/12/2009** à **14:15**

Bonjour,

voilà je suis mariée, maman de 2 enfants de moins de 3 ans et enceinte du 3ème.
mon mari et moi ne voyons plus ses parents depuis 8 mois; nous avons une relation très difficile avec eux.cela serait trop long à expliqué mais globalement ils ne m'apprécient pas (essentiellement par rapport à mon statut professionnel, hôtesse de caisse), ma belle mère a dit "non" en septembre 08 lors de notre mariage ce qui a accentué les problèmes. depuis 6 ans, j'endure ses méchancetés constamment, des paroles blessantes (elle souhaitait que je perde notre 1er enfant....)...toujours faites sans la présence de mon mari.je n'ais jamais rien dit, tout laisser dire et faire jusqu'au mariage.

à noter que mon mari ne souhaite plus non plus voir ses parents avec qui il a eut une enfance très très difficile (alcoolisme de son père, manque d'amour....), il a beaucoup de rancoeur envers eux.

en bref au jour d'aujourd'hui, nous souhaitons couper les ponts définitivement avec eux (ce qui ne traumatisera pas nos enfants puisqu'ils ne les connaissent pas), mais nous avons peur que cela n'aille jusqu'au tribunal.

est ce possible de "gagner" contre eux si cela se produit?

est ce que le problème d'alcool toujours présent de mon beau père peut aider?

je vous remercie de tout coeur pour vos éventuelles réponses, la priorité aujourd'hui est le bien être de nos enfants et nous savons qu'ils ne seront pas en sécurité avec ces personnes.

merci beaucoup
cordialement

Par mic mac, le 17/01/2010 à 19:01

Bonjour,

Nous sommes actuellement en procès avec les parents de mon mari, ils ont lancé les hostilités en juin 2008 et le procès est en cours.

Il n'existe pas de droit des grands parents, mais c'est l'enfant qui est au coeur de la loi L 371-4. Les grands parents, dans les faits obtiennent toujours au moins un droit de visite, voire un droit d'hébergement. Les démarches sont couteuses, longues et pénibles...

Bon courage!